

Règlement du vide-dressing

Organisateurs :

APE Le Jardin des Enfants Montessori, 7 Chemin de l'Ile – 33360 Latresne

Mail : ape.jde.montessori@gmail.com

Contact Inscription : Mme Cargo 06 62 20 41 84

Trésorière : Mme Chaumeil Ovia 06 13 37 42 50

Lieu : 11 Chemin du stade - 33360 LATRESNE

Date : Dimanche 17 Novembre 2019

Article 1 : Horaires

Les horaires exposants sont de 08h00 à 18h30.

Les horaires d'ouverture au public de 9h00 à 18h00.

Les exposants devront se présenter à la salle des fêtes de Latresne - 11 chemin du stade - 33360 Latresne, à partir de 8h00 et avant 18h30, passé ce délai et sans avertissement, l'organisateur disposera de leur emplacement.

Les exposants pourront s'installer une heure avant l'ouverture au public, et disposeront d'une demi-heure après la fermeture pour débarrasser leur stand. Aucune arrivée ne sera acceptée après l'ouverture au public et aucun départ ne pourra se faire avant la fermeture au public (dérogation possible pour les personnes souhaitant exposer sur la ½ journée).

Article 2 : Réservation et règlement

La réservation sera enregistrée dès réception du dossier complet :

- 1 bulletin d'inscription daté et signé (un envoi par mail avant l'envoi postal est recommandé)
- 1 règlement de l'évènement paraphé sur toutes les pages
- 1 chèque de location du stand à l'ordre de l'APE Le Jardin des Enfants
- 1 chèque de caution du matériel à l'ordre de l'APE Le Jardin des Enfants
- 1 copie de la pièce d'identité recto/verso

Les réservations seront enregistrées dès réception des dossiers complets et dans l'ordre de réception.

Adresse de correspondance :

APE Jardin des Enfants

7 Chemin de l'Ile

33360 LATRESNE

Le nombre d'emplacements est limité. Les bulletins devront être dûment remplis et remis aux organisateurs au plus tard le vendredi 15 novembre 2019. Les organisateurs se réservent le droit de clore les inscriptions avant cette date. Aucun remboursement ne sera consenti en cas de non-participation.

Article 3 : Emplacements

Les organisateurs restent seuls juges de la distribution des emplacements. Les emplacements au sol devront être respectés et chaque exposant devra débarrasser son emplacement de tous débris.

Article 4 : Matériel d'exposition et Tarif

Tarifs non adhérents de l'APE JDEM :

1 emplacement de 2,5 mètres avec 1 table et 1 chaise = 13 €

1 emplacement de 3,1 mètres avec 1 table et 2 chaises = 15 €

puis 4 € le mètre supplémentaire

Tarifs réservés aux adhérents de l'APE JDEM :

1 emplacement de 2,5 mètres avec 1 table et 1 chaise = 10 €

1 emplacement de 3,1 mètres avec 1 table et 2 chaises = 12 €

puis 3 € le mètre supplémentaire

Les tapis et portants ne sont pas fournis, ils sont à prévoir par les exposants et ne doivent pas dépasser de l'emplacement réservé.

Article 5 : Stand et propriété

Le déposant s'engage à assurer la garde, le maintien et la bonne tenue de son stand. Il s'engage par la même au respect des règles en vigueur dans le lieu d'exposition.

Tous les vêtements, jouets et/ou matériels sont la propriété entière et exclusive du déposant, sans aucune réserve, et ce jusqu'à leur complet règlement.

Un chèque de caution de 30 € sera demandé lors de la réservation (sans être encaissé).

Un « état-des-lieux » sera effectué à l'arrivée de l'exposant et lors de son départ. Le chèque de caution sera rendu le jour même, après le rangement du stand de l'exposant et nettoyage, si aucun dégât matériel n'est observé sur le mur ou le sol de l'emplacement ou le matériel loué.

Article 6 : Fonctionnement de la vente

Les personnes intéressées pour acheter des articles mis en vente durant cet événement, devront régler leurs achats aux exposants. Le troc est autorisé entre exposants.

La rémunération du déposant s'effectue directement sur chaque stand directement par l'acheteur.

Les modes de règlement sont généralement espèces et chèques bancaires. Cependant, le déposant se réserve le droit de ne pas accepter certains modes de règlement.

Article 7 : Ventes autorisées

Le déposant s'engage à respecter la thématique donnée par l'APE du Jardin des Enfants (types, catégories de produits, etc.).

Sont autorisés à la vente :

- les jeux et jouets des 0/16 ans, matériel d'éveil : chaque item devra être en parfait état de marche, propre et le prix clairement indiqué. Les lots devront être clairement identifiés et les prix clairement indiqués.
- les livres : chaque item devra être complet et non déchiré, le prix clairement indiqué. Les lots devront être clairement identifiés et les prix clairement indiqués.
- les matériels de sports d'hiver : chaque item devra être en parfait état de marche, propre et le prix clairement indiqué.
- les vêtements d'hiver de tout genre des 0/16 ans : chaque item devra être de bonne qualité (pas de tâches, pas de trous, pas de vêtements usés ou boulochés, etc.). Les lots devront être clairement identifiés et les prix clairement indiqués.

L'APE du Jardin des Enfants Montessori se réserve le droit de demander au déposant de retirer de la vente les items non conformes.

Article 8 : Dommages subis par les exposants

Les organisateurs ne seront en aucun cas responsables des pertes, dommages et détériorations ou vols qui seraient subis par les exposants, quelle qu'en soit la cause. Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité des propriétaires.

Article 9 - Litiges

Tout différend relatif à la conclusion, l'exécution, l'interprétation et/ou la rupture du présent règlement sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Bordeaux (33).

BULLETIN D'INSCRIPTION

A compléter impérativement pour tous les participants

DEMANDE D'EMPLACEMENT : Dimanche 17 Novembre 2019

NON ADHERENT DE L' APE JDEM

1 emplacement de 2,5 m et 1 chaise = 13 €

1 emplacement de 3,1 m et 2 chaises = 15 €

4 € le mètre supplémentaire

ADHERENT DE L' APE JDEM

1 emplacement de 2,5 m et 1 chaise = 10 €

1 emplacement de 3,1 m et 2 chaises = 12 €

3 € le mètre supplémentaire

Nombre de mètres réservés avec table :

Nombre de mètres vide (espace pour portant ou poussette, vélo...) :

J' AI PARTICIPE AU VIDE-DRESSING DU 12/05/2019 ET BENEFICIE DE 50% DE REMISE

Total des mètres réservés :

Total à régler : €

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Email :

Que souhaiteriez-vous vendre (possibilité de cocher plusieurs cases) ?

Jeux/jouets : préciser la tranche d'âge

Matériel d'éveil

Livres

Matériels de sports d'hiver

Vêtements : préciser la tranche d'âge

Joindre la pièce d'identité recto/verso du responsable présent sur le stand le jour de l'évènement

N° de pièce d'identité :

Date de délivrance :

Par :

Attestation sur l'honneur (obligatoire pour les non professionnels)

Mr/Mme

atteste sur l'honneur ne pas avoir participé à plus de deux manifestations de ce type durant l'année en cours. La manifestation organisée étant un vide-dressing, les exposants doivent proposer à la vente des articles qui rentrent dans ce cadre.

Fait à le

Signature obligatoire, précédée de la mention « **Lu et approuvé** » :

Le paiement de l'emplacement et le chèque de caution de 30 € doivent obligatoirement être joint au bulletin d'inscription et au règlement paraphé par l'exposant.